

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Conseil International de Recherches. — Section d'Océanographie Physique ; Section d'Océanographie Biologique ; Commission de la Méditerranée.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
Ordonnance Souveraine fixant le prix des cartes à jouer.
Ordonnance Souveraine autorisant une modification aux Statuts d'une Société anonyme.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Mise au concours des travaux d'élargissement du Pont de la Rousse.

ECHOS ET NOUVELLES :

Discours prononcés au banquet du 5 février (suite).
Conférence scientifique sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monaco.

MAISON SOUVERAINE**CONSEIL INTERNATIONAL DE RECHERCHES****Section d'Océanographie Physique**

Lors de la création du Conseil International de Recherches, dont le siège est à Bruxelles, il a été décidé de constituer, dans l'Union Géodésique et Géophysique, une Section d'Océanographie physique et une sous-section d'Océanographie biologique dont les deux présidences ont été offertes à S. A. S. le Prince.

Les premières réunions de ces sections ont eu lieu à l'Institut Océanographique de Paris, sous la présidence de S. A. S. le Prince. Les séances dont il est question ont eu surtout le caractère d'une première prise de contact entre les délégués des divers pays venus pour organiser les travaux en commun et jeter les premières bases de cette organisation.

Le 25 janvier a eu lieu la première réunion de la section d'Océanographie physique.

Les délégués présents étaient les suivants :

Président : S. A. S. le Prince. — Secrétaire Général pour la physique : Prof. Magrini.

France : MM. Renaud ; Rollet de l'Isle ; Dr Charcot ; Berget.

Italie : Prof. Sénateur Volterra ; Prof. Vinciguerra ; Prof. Vercelli ; Prof. Magrini ; Cap. de vaisseau Alessio.

Grande-Bretagne : Prof. Lamb ; Colonel H. G. Lyons ; Prof. Proudman ; le Commandant Harold D. Warburg.

Etats-Unis : Contre-Amiral Magruder ; Cap. de vaisseau Evans.

Japon : Cap. de corvette Y. Ko.

Espagne : Prof. Odon de Buen ; Rafaël de Buen.

Grèce : Amiral Mathaiopoulos.

Monaco : S. A. S. le Prince Albert ; Prof. Berget ; Dr Richard.

Portugal : Dr Coutinho.

Séance plénière ouverte à 3 heures. Allocution du Prince.

On nomme des Commissions pour examiner les buts à atteindre, les méthodes d'étude internationale des marées, l'organisation du travail de recherches internationales, la liaison entre les divers organismes et l'installation de Sous-Commissions pour les différentes mers : Atlantique, Pacifique, Océan Indien, Méditerranée et mers du Nord de l'Europe.

Ces diverses Sous-Commissions ont fonctionné les 26 et 27 janvier. Elles sont arrivées à une entente complète.

Le 28, leurs rapports ont été lus à la séance plénière de clôture tenue à l'Institut Océanographique à 3 heures et présidée par S. A. S. le Prince. Leurs conclusions ont été adoptées unanimement.

Sauf événements contraires, la prochaine réunion aura lieu à Rome au printemps 1922.

Section d'Océanographie Biologique

Le 27, a eu lieu la réunion de la section d'Océanographie biologique.

Présidence du Prince de Monaco.

Délégués présents : Belgique : M. Julin ; — Espagne : Prof. de Buen et Rafaël de Buen ; — France : Prof. Joubin ; Mangin, Directeur du Muséum ; — Monaco : S. A. S. le Prince ; Dr Richard ; — Portugal : Dr Ramalho ; — Italie : Sénateur Golgi et Prof. Issel ; — Tunisie : Prof. Joubin.

Le Prince souhaite la bienvenue aux délégués et leur demande de travailler dans leur pays à améliorer les conditions d'études de la mer.

Après avoir constitué les diverses Commissions prévues par les statuts du Conseil International de Recherches, on discute le plan d'un vaste travail d'ensemble sur le plancton. Actuellement chacun travaille à sa guise, les résultats ne sont pas comparables, d'où perte d'effort, faute de méthode. Il est décidé que l'on va entreprendre la rédaction d'un manuel clair et précis qui sera en quelque sorte le code du plancton.

On décide ensuite de demander que, dans tous les laboratoires au bord de la mer, on étudie l'âge où les animaux commencent à se reproduire, ce qui est très important pour la pêche.

Commission de la Méditerranée.

Le 29, dans l'après-midi, a eu lieu la réunion du Bureau central de la Commission de la Médi-

terrannée, réunie pour la dernière fois en 1919, à Madrid.

Présidence de S. A. S. le Prince de Monaco.

Etaient présents : Dr Richard, pour Monaco ; — Prof. Joubin et Berget, pour la France ; — Prof. Magrini, pour l'Italie ; — Prof. Odon de Buen et Rafaël de Buen, pour l'Espagne ; — Amiral Mathaiopoulos et le Prof. Athanassiopoulos, pour la Grèce ; — Prof. Joubin, pour la Tunisie.

Cette séance avait pour but de rendre compte des croisières qui ont été effectuées conformément aux décisions internationales prises à Madrid en 1919.

Le navire français la *Perche* a fait une ligne de recherches de Gibraltar à Tunis, une seconde de Tunis à Gabès et retour, une troisième de Tunis à Marseille. Des fonds de pêche très intéressants ont été découverts en Tunisie.

Les Italiens ont fait sur le *Tremiti* une croisière très importante dans le Bosphore et les Dardanelles et fait des observations remarquables sur la marche des courants aux deux extrémités du détroit.

Les Espagnols ont commencé sur la *Givalda* une croisière qui est actuellement en cours dans le détroit de Gibraltar.

On a échangé des vues sur les travaux à exécuter en 1921. Le Prince félicite les organisateurs et les savants qui ont pris part à ces croisières qui fournissent à la science, à la navigation, à la pêche l'occasion de progrès des plus féconds.

Le 28 janvier, S. A. S. le Prince a offert un dîner en l'honneur du Président du Comité exécutif du Conseil International des Recherches ; M. Picard, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et de hautes personnalités scientifiques, M. le Sénateur Volterra, délégué italien, M. Lallemand, Président de l'Union Géodésique et Géophysique internationale, membre de l'Académie des Sciences ; M. Lacroix, Président de l'Union Géodésique et Géophysique nationale, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; M. de Buen, délégué espagnol, Directeur de l'Institut Océanographique de Madrid ; Professeur Magrini, délégué italien, Secrétaire de la section d'Océanographie physique ; Professeur Thoulet ; Professeur Joubin, délégué français, Secrétaire de la section d'Océanographie biologique ; M. Kohn, du Conseil d'Administration de l'Institut Océanographique ; Dr Richard, délégué monégasque, Directeur du Musée de Monaco.

Après le dîner, une réception réunissait tous

les délégués participant à la réunion des sections présidées par S. A. S. le Prince.

M. Guist'hau, Ministre de la Marine Française, accompagné du Contre-Amiral Mottez et d'un officier d'ordonnance, assistait à cette réception.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2964. ALBERT I^{er}
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Georges Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de Notre Cabinet Civil, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par M. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le premier février mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2965. ALBERT I^{er}
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 7 de la Convention douanière franco-monégasque du 10 avril 1913, promulguée par Notre Ordonnance du 19 avril 1914 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le prix de vente des cartes à jouer est, jusqu'à nouvel ordre, fixé comme suit :

Piquet.....	4 francs.
Piquet Poker...	4 fr. 50.
Whist.....	6 francs.
Whist Poker...	6 francs.
Tarots.....	10 francs.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois février mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2966.

ALBERT I^{er}
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'expédition du procès-verbal de la délibération prise le 21 décembre 1920 par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage, tendant à apporter une modification aux statuts de la dite Société ;

Vu la demande aux fins d'approbation, présentée par M. Delor, président du Conseil d'administration de la Société ;

Vu Nos Ordonnances en date des 5 mars 1875, 23 mai 1896, 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, sur les Sociétés par actions ;

Vu l'avis de M. le Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Considérant qu'il résulte de son avis que les résolutions prises n'ont rien de contraire à la loi et à l'ordre public ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification ci-après apportée à l'article 31, paragraphe premier, des statuts :

« Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée générale, du 1^{er} au 31 décembre, etc..... »

ART. 2.

Le procès-verbal de la dite Assemblée générale sera publié, ainsi que les présentes, conformément à Nos Ordonnances.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois février mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Mise au concours des travaux d'élargissement du Pont de la Rousse.

CONDITIONS.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours pour l'exécution des travaux d'élargissement du pont de la Rousse, prévus au projet dressé par le Service des Travaux Publics de la Principauté, en date du 14 juin 1920.

ART. 2.

Pour participer au concours, les entrepreneurs devront satisfaire aux prescriptions de l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, sur la Police Générale, et posséder la capacité et les moyens d'action nécessaires pour entreprendre et mener à bonne fin les travaux dont il s'agit. Ils devront, en outre, obligatoirement être associés avec une maison spécialiste de travaux en béton armé.

ART. 3.

Le dossier du projet, contenant un plan d'ensemble, une élévation, un profil type, un cahier des charges et un devis descriptif, sera à la disposition des concurrents qui pourront le consulter au Service des Travaux Publics, les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

Une expédition de ce dossier sera remise aux entrepreneurs huit jours après qu'ils en auront fait la demande et moyennant le paiement de la somme de 50 francs.

ART. 4.

Les concurrents devront déposer dans les bureaux du Gouvernement, au plus tard le 15 avril, à 5 h. 1/2 du soir, leur demande pour participer au concours, avec les pièces suivantes :

1° Soumission pour exécuter à forfait tous les travaux prévus au projet ;

2° Dessin de détail et calculs justificatifs des ouvrages en béton armé.

ART. 5.

Les résultats du concours seront portés à la connaissance des intéressés dans un délai de un mois au maximum et les travaux seront entrepris immédiatement après, pour être exécutés dans les conditions prévues au cahier des charges joint au projet des Travaux Publics.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le *Journal de Monaco* a donné dans son dernier numéro le compte rendu des fêtes et des réunions qui ont eu lieu à l'occasion des opérations du jury de l'Exposition française. Il a de même publié le discours prononcé par M. Vinant, président du Comité français, en présence de S. Exc. le Ministre d'Etat, au banquet du samedi 5 février. Il ne lui a pas été possible de faire paraître dans le même numéro les autres allocutions prononcées dans cette circonstance. On trouvera ci-dessous, dans l'ordre où les orateurs se sont fait entendre, un résumé de ces allocutions et le texte du discours de M. le Ministre d'Etat.

Prenant la parole après M. Vinant, M. Charmeil, conseiller d'Etat, directeur au Ministère du Commerce, a rappelé l'accueil qui lui a été fait, l'an dernier, lors des Congrès de Monaco et exprime la satisfaction de se retrouver, dans l'accomplissement d'un devoir de sa charge, au milieu du cadre enchanteur de la Principauté.

Louant M. Vinant du succès de ses efforts, M. Charmeil ajoute :

Je ne veux pas préjuger ici des résultats, ni faire des pronostics, mais si les premières récompenses sont nombreuses, cela me semblerait, à première vue, tout à fait équitable.

Seuls pourront s'en étonner ceux qui seront insensibles au charme prenant de cette Exposition de la Ville de Paris — inaugurée aujourd'hui par M. le Ministre d'Etat et par une délégation du Conseil Municipal de Paris — où, après les réalisations les plus heureuses en matière de travaux publics, d'hygiène et d'assistance, des reliques glorieuses et déjà historiques évoquent la terrible et sublime épopée que nous venons de vivre ;... ceux qui n'auront pas visité les *stands* de notre tourisme, de nos transports, de nos villes d'eaux à la renommée universelle, les *présentations* de nos industries de luxe et de nos produits les plus réputés.

Mais la Section Française ne constitue pas le seul attrait de cette Exposition, et, peut-être avant de célébrer nos mérites, aurait-il convenu de féliciter nos aimables voisins.

Nous avons tous admiré le Salon des Industries d'art et de luxe monégasque, la participation si remarquable de l'Institut professionnel, la somptuosité de ce Palais des Merveilles que forme l'ensemble des maquettes lumineuses du Théâtre de Monte-Carlo. Enfin, Messieurs, quel noble enseignement se dégage de l'Exposition des Fondations princières et quel haut exemple offre-t-elle d'agissante et féconde philanthropie et d'ingénieuse vulgarisation.

En parcourant l'Exposition des Villes d'Eaux et du Tourisme Italien, tous les Français se réjouissent de voir notre sœur latine auprès de nous, sur ce terrain pacifique, comme elle le fut sur les champs de bataille.

Puis, rappelant l'appui qui a été donné aux organisateurs, l'orateur termine en ces termes :

Nos remerciements vont à M. le Ministre d'Etat et à MM. les Membres du Gouvernement Monégasque dont l'aide nous fut précieuse et le concours si efficace.

Ils vont aussi à notre ami, M. Pierre Chabert, qui a

donné tout son dévouement à ses fonctions de commissaire général.

Mais, Messieurs, ces remerciements et notre reconnaissance doivent aller avant tout à Celui qui a permis cette rencontre dans le décor idéal de la Principauté. S. A. S. le Prince de Monaco nous a fourni la plus aimable occasion, la mieux choisie, de resserrer encore s'il est possible les liens qui nous unissent. Je lève mon verre à S. A. S. le Prince qui fut l'âme de cette manifestation.

Ce discours est longuement applaudi. Puis S. Exc. M. Le Bourdon prononce les paroles suivantes :

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres de la Délégation Parisienne,

La Principauté de Monaco est une des Reines de la Riviera, mais elle s'incline avec déférence, avec admiration devant la Reine des Reines que vous représentez ici avec tant de distinction et remercie la Ville de Paris du grand honneur qu'elle lui a fait, en prenant part aux Expositions organisées, sur l'initiative de S. A. S. le Prince, par le Comité Français des Expositions à l'Etranger et par le Gouvernement Italien.

Messieurs,

M. le Président du Comité Français a fait ressortir les enseignements et les avantages qui découlent de ces grandes manifestations et j'ai moi-même, il y a quelques semaines, exprimé les sentiments de gratitude du Gouvernement Princier envers les Exposants, les Membres des Jurys et les Organisateurs qui en ont assuré le succès.

Je ne veux pas néanmoins me refuser le plaisir de remercier à nouveau M. le Commissaire Général Chabert qui est l'activité personnifiée et qui, je le crois bien, a le don d'ubiquité pour avoir pu, malgré ses longs déplacements et ses multiples occupations, s'intéresser et veiller à l'organisation générale des Expositions.

Mais c'est avec M. Georges Vinant, Président de la Section Française, que mes fonctions m'ont mis le plus souvent en rapport, et j'ai pu ainsi apprécier ses rares qualités, sa simplicité de bon aloi, sa bonne grâce toujours souriante. Il ne lui a pas suffi, pour remplir sa tâche, de faire preuve du plus grand désintéressement, d'un zèle et d'un dévouement sans mesure. Combien de fois n'a-t-il pas dû, pour résoudre les difficultés qui naissent à chaque heure, montrer qu'on peut être à la fois un industriel des plus distingués et un diplomate accompli. M. Vinant, Messieurs les Exposants, a droit à toutes vos félicitations et à votre reconnaissance.

Je vous demande d'en étendre le bénéfice à ses excellents collaborateurs, MM. Cère, Bayle et de Montarnal, à qui il vient lui-même de rendre un témoignage mérité. Vous voudrez bien reconnaître que sans le concours de M. le Président de la Société des Bains de Mer et de ses Services, de M. Martiny, le distingué Directeur des Travaux, et de M. Visconti, le magicien, il eût été bien difficile de réaliser les merveilleuses installations que nous avons tous admirées.

Il est une autre collaboratrice, Mesdames, que je ne me pardonnerais pas d'oublier. C'est une délicieuse Jeune-Fille, toute de grâce et de beauté, qui, depuis des mois, exerce sur tous en silence une séduction infinie et qui a si largement contribué au succès que nous fêtons aujourd'hui. Si j'avais encore vingt ans, je n'hésiterais pas à lui déclarer ma flamme ! Chaque fois que, las de ma besogne administrative, je m'accorde quelques instants de détente, mes yeux se portent tout naturellement vers elle et il me revient à l'esprit un vers, est-ce bien un vers ? de Maurice Barrès, que j'ai recueilli un soir de notre commune et lointaine jeunesse, alors que je me trouvais son voisin de table au Café Vachette, souvenir disparu, comme tant d'autres, hélas ! du cher quartier latin : « Abandonne mollement ton ventre au soleil ». Mais ce geste, qui pourrait paraître impudique, elle le fait avec une telle chasteté, en offrant des fleurs si jolies, dans une atmosphère si colorée et si lumineuse, qu'elle vous tient impérieusement sous son charme. Le nom de cette Jeune-Fille ? Elle est la Fille, sortie toute parée et toute belle, du cerveau du grand artiste italien, Capiello, dont le Gouvernement Français vient de consacrer le talent, en lui décernant la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur.

Je serais tenté de lever mon verre en son honneur si je n'avais à remplir un devoir plus grave.

M. Charmeil, le sympathique Directeur du Ministère du Commerce, vient de porter la santé de S. A. S. le Prince Albert, le Grand Souverain de ce petit Pays, en des termes qui lui iront droit au cœur. Je veux à mon tour lever mon verre en l'honneur de l'éminent Représentant de la France, de la France Immortelle, malgré la

blesseure douloureuse et saignante qu'elle porte à son flanc et dont la cicatrisation exigera de longues années encore, malgré la charge accablante que lui a léguée la Victoire, malgré les déceptions qui ne lui ont pas été ménagées.

J'ai la conviction profonde de son rapide relèvement économique et je demeure convaincu qu'elle peut compter à cet effet, non seulement sur sa créance sur l'Allemagne et sur l'énergie comme sur l'habileté de son prestigieux Président du Conseil, mais aussi sur le concours amical et effectif de ses Alliés. Ceux-ci n'oublieront pas, ne peuvent oublier, que les Régions libérées sont le terrain sur lequel — et la France leur en aura une reconnaissance éternelle — leurs soldats ont fait, avec nos Poilus, assaut de vaillance et d'héroïsme, et que ce territoire saccagé n'est autre que le champ de bataille commun. Ils n'oublieront pas que la France gardera toujours à son compte personnel les douleurs qu'ils n'auront pas connues : maisons détruites, population asservie, violences de tous genres.

En dehors des clauses du Traité de Paix, il y a des clauses morales auxquelles la prescription ne saurait s'appliquer : Pour l'honneur du monde civilisé, il importe que la France, qui de toutes les Nations, a le plus souffert, a consenti les plus lourds sacrifices, ne succombe pas sous le poids de sa Victoire. Tous les Alliés n'ont-ils pas l'obligation morale, stricte, étroite, de contribuer avec la France, dans la mesure où l'Allemagne ne remplira pas ses engagements, à la restauration, à la remise en état du champ de bataille commun ? J'attends la réponse avec une pleine confiance.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de lever vos verres en l'honneur de M. Millerand, Président de la République, de qui l'autorité et la claire vision s'affirment chaque jour davantage et je bois aussi à la France immortelle !

Des bravos unanimes saluent la péroraison de M. le Ministre.

M. Chabert, commissaire général des Expositions, parle à son tour. Il se propose de dégager les résultats économiques des Expositions de Monaco.

Ces résultats économiques, dit-il, nous les devons à l'initiative généreuse du Prince Albert qui aura contribué beaucoup à développer une source précieuse de richesse : le tourisme.

Rappelant la propagande allemande qui tendait à discréditer nos industries climatiques et thermales, et la lutte entreprise, sous l'impulsion de S. A. S. le Prince, contre cette propagande, M. Chabert établit que les Congrès de Monaco ont fourni la preuve irréfutable de la supériorité de nos Stations.

Les Expositions de Monaco ont eu pour but de compléter l'œuvre des Congrès. Le résultat poursuivi a été pleinement atteint.

Mesdames, Messieurs, dit M. Chabert, vous avez pu constater que les Expositions de Monaco sont assez différentes l'une de l'autre. L'Italie a installé dans le Palais du Prince et dans un élégant pavillon édifié sur les terrasses de Monte-Carlo une exposition strictement consacrée au tourisme. C'est une présentation artistique donnant un aperçu fort attrayant des beautés naturelles ou de l'œuvre des hommes que le touriste rencontrera à chaque pas dans la visite de la Péninsule. C'est aussi le résumé de l'œuvre du Gouvernement Italien, conjuguée avec l'effort persévérant des associations sportives et de tourisme, qui ont fait de l'Italie une des plus grandes nations touristiques du monde.

Je serais reconnaissant à Monsieur le Consul Général Mazzini de transmettre à son Gouvernement et aux associations qui ont participé à l'Exposition de Monaco, l'hommage de nos plus vives félicitations.

L'Exposition Française, conçue dans un genre tout différent, réalise enfin l'alliance entre le tourisme et le commerce. On a compris quelle impulsion la venue des touristes étrangers en France donnait à nos affaires, combien elle contribuait à faire connaître les créations de notre commerce de luxe et dans quelles larges proportions elle augmentait la consommation locale de nos produits, en constituant ainsi notre « exportation intérieure » selon la pittoresque expression de Louis Forest.

Se félicitant de l'importante participation de la Ville de Paris, le Commissaire Général ajoute :

Ce que les étrangers qui nous rendent visite savent bien aussi, c'est que Paris a toujours été et qu'il restera toujours à la tête des industries de luxe et de la mode, qu'il ne peut pas ne pas y être, parce que cette supré-

matie dépend de plusieurs éléments ne se rencontrant qu'à Paris.

La mode est une forme de l'art, forme-légère et fugace, et il est évident qu'elle suppose au-dessus d'elle tous les raffinements du grand art dont plus ou moins indirectement elle émane.

C'est encore là une des raisons du Gouvernement de Paris par la mode ; il détient la royauté de l'art, et, pour les mêmes causes, chefs-d'œuvre séculaires, sensibilité personnelle toujours créatrice il est le point de rencontre des échanges artistiques.

Je prie donc M. le président Vinant, ses collaborateurs du Comité français des Expositions, et, en particulier, les délégués de la Ville de Paris, d'accepter toutes nos félicitations pour avoir si bien uni le commerce au tourisme ; il en est parti intégrante.

C'est dans ce même esprit qu'a été conçue par M. Canu et très artistiquement réalisée par M. Visconti, l'Exposition monégasque ; le tourisme et les industries de luxe y voisinent et témoignent, une fois de plus, du rapide développement économique pris par la Principauté sous l'impulsion de Son Prince.

Nous devons nous réjouir, continue l'orateur, du parfait succès des manifestations de Monaco, exprimer notre respectueuse gratitude à S. A. S. le Prince Albert de Monaco ; à M. Le Bourdon, Ministre d'Etat ; à M. Jaloustré, Ministre Plénipotentiaire ; à M. Gallépe, président, et aux membres de la Commission Officielle monégasque des Expositions ; aux autorités de la Principauté ; à M. Camille Blanc et à la Société des Bains de Mer, et à tous ceux qui nous ont tant aidé dans l'accomplissement de notre tâche.

Je suis très reconnaissant à M. Charmeil, directeur au Ministère du Commerce, de s'être à nouveau rendu dans la Principauté, pour assister aux opérations du Jury.

Puis, après avoir remercié la presse et spécialement la presse touristique représentée par M. A. Hesse, du *Conseiller des Touristes*, il termine en ces termes :

Mesdames, Messieurs, une fois de plus la Principauté est le point de rencontre des deux Nations sœurs : la France et l'Italie. Permettez-moi donc de lever mon verre à leur prospérité touristique et à leur alliance, définitivement scellée sur les champs de bataille.

Des applaudissements répétés soulignent ces paroles.

M. A. Médecin, faisant fonctions de Maire de Monaco, remercie au nom de la Municipalité « ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice » et, après avoir cité les noms du Comité français, de M. Vinant, son président, de S. Exc. le Ministre d'Etat et de la Société des Bains de Mer, lève son verre « en l'honneur de la Ville Lumière et de ses illustres représentants ». Toute l'assistance s'associe par ses bravos aux paroles de M. A. Médecin.

Le Chevalier Mazzini, Consul général d'Italie remercie les orateurs qui l'ont précédé des paroles qu'ils ont prononcées à l'adresse de l'Italie et, rappelant éloquemment l'œuvre de civilisation et de progrès de la France, termine par ces mots qui soulèvent de chaleureuses acclamations :

Nous avons été particulièrement heureux que nos deux Patries se soient rencontrées pour collaborer à une œuvre intéressante et utile, dans cette riante Principauté, où règne un Prince ami de la Science et de l'Art, où gouvernement des autorités aimables et bienveillantes, où vit une population éduquée et hospitalière.

C'est pour cela que bien cordialement nous participons à votre belle manifestation, dont nous vous félicitons sincèrement, en résumant nos sentiments dans le cri de : Vive la France ! Vivent les Français !

De nombreux cris de : « Vive l'Italie ! » répondent à ce toast.

A son tour, M. Camille Blanc, parlant comme président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et comme maire de Beausoleil, dit combien il lui a été agréable de seconder en cette double qualité les efforts du Comité d'Organisation. Il s'agissait pour lui d'acquitter une dette de reconnaissance pour les marques de bienveillance dont il avait été l'objet comme Commissaire général de l'Exposition de Monaco à Paris et à Bruxelles.

Je dois ajouter, poursuit M. C. Blanc, que ces témoignages de sympathie, dont je garde précieusement la

mémoire, étaient dus certainement à la Haute estime dans laquelle est tenue à l'Etranger la Personnalité de S. A. S. le Prince Albert, dont le cœur et l'esprit sont toujours en éveil pour les choses touchant au Progrès, sous toutes ses formes.

Ces souvenirs — si un sentiment naturel ne m'y avait poussé — m'auraient fait un devoir de seconder les efforts de M. Vinant et je suis particulièrement heureux, en me réjouissant d'avoir pu apporter mon concours à son œuvre, de rendre hommage à la grande compétence et à la parfaite courtoisie de votre Président qui a si dignement servi les intérêts qui lui étaient confiés.

Messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur de tous les participants à l'Exposition française, et je voudrais qu'ils puissent trouver, résumés dans ce toast, les souhaits que nous formons tous pour la réussite de leurs entreprises.

La salle entière répond par ses bravos aux paroles de M. Blanc.

Enfin, M. Maurice Quantin, Président de la délégation du Conseil municipal de Paris, prononce un éloquent discours fréquemment interrompu par les applaudissements.

Après avoir excusé M. Le Corbeiller, Président du Conseil municipal, retenu par d'impérieux devoirs de sa fonction, et M. Dausset, Président de la Commission des Expositions, M. Quantin ajoute :

La composition de la délégation des deux Assemblées qui m'a accompagné ici et qui comprend un ancien Président du Conseil municipal, un ancien Président du Conseil Général et le Rapporteur général du Budget du Département, tous les trois membres de la Commission des Expositions, vous révèle assez l'importance que l'Hôtel de Ville attachait à la manifestation de ce jour; le soin apporté par la Ville de Paris, dans le choix des collections et des souvenirs qui ornent son pavillon, vous est la démonstration éclatante du désir qu'elle avait de tenir dignement la place d'honneur que vous lui avez réservée.

Rappelant que l'idée de cette Exposition internationale avait été adoptée en pleines hostilités, l'orateur continue :

Paris avait suivi l'inspiration du Gouvernement français en participant tout d'abord aux deux Expositions nationales organisées par nos deux chères capitales de l'Alsace et de la Lorraine.

Là était le premier devoir.

Et puis vous l'avez convié à venir sur les rives embaumées du grand lac méditerranéen au-delà duquel, s'ouvre encore comme un prolongement de la mère patrie, la terre africaine : il savait qu'il devait retrouver ici, représentant la plus grande Italie, certains compagnons des jours d'épreuve, nobles rivaux dans la lutte féconde pour le progrès et la civilisation. Il a répondu à votre invitation, le voici.

Aurait-il pu d'ailleurs hésiter un seul instant à rendre au Gouvernement monégasque pendant une période de temps trop courte, à notre gré, la visite que lui fait chaque jour, dans ses murs, le Prince éminent qui préside à ses destinées.

N'est-ce pas sur les bords de la Seine que Son Altesse Sérénissime nous a fait l'honneur de fixer une de ses principales résidences, si ouverte à nos artistes, à nos professeurs et à nos hommes d'Etat ?

N'est-ce pas nous qu'il a choisis et ce bien avant l'effroyable catastrophe de 1914, pour garder dans la suite des âges ces instituts incomparables dont il est le créateur, où la science peut poursuivre ses recherches pour la reconstitution des siècles de la préhistoire et l'étude des mystères silencieux de l'Océan.

Et notre Palais municipal conserve le souvenir précieux de sa présence dans certaines cérémonies solennelles où sa haute personnalité avait sa place marquée.

L'hospitalité nous faisait un devoir — d'un accomplissement facile et joyeux — d'accompagner notre grand ami le Comité français des Expositions, et de nous associer une fois de plus à son œuvre d'expansion et de travail.

Puis, après un hommage à M. Emile Dupont, président du Comité français, et à M. Georges Vinant, président de la Section française de Monaco, M. Maurice Quantin indique le caractère et l'objet de l'Exposition de la Ville de Paris.

Nous nous sommes soucieux de vous présenter à ce tournant de notre histoire le point d'arrivée du Paris d'autrefois et le point de départ du Paris nouveau. Ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil, que vous me

pardonnerez, que j'ai le droit d'affirmer que ceci ne tuera point cela.

Et l'orateur termine en ces termes :

Si les visiteurs de la Condamine, si nos hôtes de ce pays ont dégagé des envois de la Ville la leçon que nous avons essayé d'y mettre, nous nous en féliciterons. Que n'avons-nous pu aussi faire parler devant eux le cœur et l'âme de la capitale ? Les pulsations de l'un et l'idéal de l'autre, qui se sont si souvent confondus avec la vie et les aspirations de la Patrie, se manifestent avec la même force, s'imposent avec la même énergie, sur quelque point que ce soit de notre domaine.

C'est d'un même élan que la population de nos faubourgs aussi bien que les habitants de nos plus vieux quartiers s'emploient à faire de Paris la grande cité du monde, que couronnent les feuilles de chêne et de laurier. C'est leur accorder aux uns et aux autres un même et légitime honneur que de rendre à notre ville un tribut d'hommages.

En leur nom à tous, je remercie le Gouvernement monégasque et son illustre Prince de l'avoir entouré de ces égards qui sont réservés à de nobles visites.

Soyez loués, Messieurs, d'avoir dans cette incomparable contrée fait à la Ville de Paris un lumineux cortège d'élégance et de beauté !

Dans la vaste salle d'armes de la Société *l'Escrime et le Pistolet*, mise à la disposition des organisateurs, une Conférence Scientifique a été faite, mardi dernier, sous les auspices de la Société Médicale de Monaco et sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat, par le Professeur G. Bosio, de Rome.

Y assistaient : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National; M. Pingaud, Consul Général de France; le Chevalier Mazzini, Consul Général d'Italie; M. Le Boucher, Consul de Belgique, Président de la Société *l'Escrime et le Pistolet*; M. le Maire de Monaco; M. Audibert, Président de la Colonie Française; M. Frantz Bulgheroni, Président des Intérêts Italiens; le Docteur Bolay, Président de la Colonie Suisse; le Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique; M. Martiny, représentant la S. B. M.; M. Jantet, Directeur du Lycée; des Professeurs et des Elèves des hautes classes de cet établissement, etc.

Le Professeur G. Bosio a fait une conférence très documentée avec présentation d'un appareil ingénieux de son invention, qui est une découverte intéressante tous les médecins, particulièrement les radiologistes. Il s'agit d'un appareil bon marché, permettant de porter les rayons X au domicile du patient et de faire partout de la radioscopie. Cette découverte offre la possibilité de créer à la main, à défaut d'un autre moteur, toutes les modalités de l'électricité : courant galvanique faradique, haute fréquence, ozone, ondes hertziennes, rayons ultra-violet, applications à la lumière et à la télégraphie sans fil, etc.

Le Professeur Bosio a parlé d'autres découvertes, entre autres d'une machine à écrire pour aveugles, malades, etc., permettant de dactylographier ou de composer dans une typographie sans fatigue et à distance.

L'assistance a été vivement intéressée par les démonstrations faites par le Professeur Bosio, qui a reçu des applaudissements et félicitations très chaleureuses de tous ses auditeurs.

Dans son audience du 1^{er} février 1921, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

F. L.-H., menuisier, né le 4 août 1882, à Zuccarella (Italie), demeurant à la Turbie. — Dévastation de plants d'oliviers; menace de mort : deux mois de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende.

B., dit B. C., ouvrier mineur, né le 27 juillet 1843, à Muceno (Italie), demeurant à Monaco. — Ivrognerie : vingt-quatre heures de prison et 16 francs d'amende, fait application de l'article 256 du Code Pénal.

A. T.-A., restaurateur, né le 19 septembre 1892, à la Turbie (Alpes-Maritimes), demeurant à Monte

Carlo. — Exercice illicite de commerce : 25 francs d'amende.

G. E., chauffeur d'automobile, né le 17 mai 1890, à Nice, y demeurant. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

G. A.-J., mécanicien, né le 23 juillet 1871, à Fouqueivre (Charente), demeurant à Monte Carlo. Infraction à la législation sur les automobiles. — 100 francs d'amende.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Résultats :

Lundi 7 février : Prix de Verdun (série), 73 tireurs. — MM. Goelet, tuant 9 sur 9, premier; de Riglas, Heath, 8 sur 9, deuxièmes. Poule gagnée par MM. Deloy, Lunde, Thonier.

Mercredi 9 : Prix de l'Yser (26 m. 1/4), 64 tireurs. — MM. de Mola, Comte F. de Lazara, tuant 14 sur 14, premiers; Deloy, 13 sur 14, troisième. Poule gagnée par M. Lamarche.

Jeudi 10 : Prix de l'Australie (handicap), 47 tireurs. — MM. Maran, Maze-Sencier, tuant 8 sur 8, premiers; Herrmann, 7 sur 8, troisième. Poule gagnée par M. Colombel.

Vendredi 11 : Prix de Bruxelles (série), 58 tireurs. — MM. J. Goldschmid, tuant 12 sur 12, premier; Tavernier, Lafite, 11 sur 12, deuxièmes; Baggio, de Mola, 10 sur 11, quatrièmes. Poule gagnée par MM. Hamilton, Prince G. de Bourbon, Deloy, Landelins.

Samedi 12 : Prix de l'Adriatique (27 mètres), 46 tireurs. — MM. Maze-Sencier, tuant 13 sur 13, premier; Bruini, 12 sur 13, deuxième; Cuomo, 11 sur 12, troisième. Poule gagnée par MM. Lunde, Hodyson.

Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions
Siège social : MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale
SPRING PALACE
33, boul. du Nord

MONTE CARLO

Magasin d'Exposition
VILLA SAN-CARLO
22, boul. des Moulins

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.